

rités judiciaires françaises s'agissant de l'attentat contre le vol UTA 772 et assuré la comparution des suspects de l'attentat contre le vol Pan Am 103 devant un tribunal américain ou britannique compétent, nous examinerons favorablement pour ce qui nous concerne la suspension des sanctions contre la Libye dans les conditions fixées au paragraphe 16 de la résolution 883, en attendant le rapport que le Secrétaire général devra produire, dans les 90 jours qui suivent la suspension, sur le respect par la Libye des autres dispositions des résolutions 731 et 748. Nos gouvernements rappellent qu'en cas de non-respect, le Conseil de sécurité a décidé qu'il serait immédiatement mis un terme à la suspension de ces mesures.

Rien ne contraint à rester dans l'impasse actuelle. La solution est entre les mains du gouvernement libyen. Nous réaffirmons que nous ne voulons rien d'autre que l'application des résolutions. Nos gouvernements appellent donc à nouveau la Libye à satisfaire toutes ses obligations sans délai, dans son intérêt et celui de son peuple.

NEW YORK, 10 AOÛT 1994

Rwanda - Déclaration du Président du Conseil de sécurité des Nations unies

Situation au Rwanda - retour des réfugiés

Le Conseil de sécurité demeure extrêmement préoccupé par la situation, telle qu'elle est décrite dans le rapport du Secrétaire général, sur le Rwanda (S/1994/924) et les informations présentées oralement par le Secrétariat, au Rwanda et dans les pays de la région où sont massés des millions de personnes déplacées et de réfugiés dans les conditions les plus précaires tant du point de vue alimentaire que sanitaire.

Compte tenu de l'extrême gravité de cette situation, le Conseil estime que la tâche la plus urgente est actuellement de résoudre la crise humanitaire massive créée par ces mouvements de population. A cette fin, le Conseil remercie tous les Etats membres, organismes des Nations unies, organisations non gouvernementales et particuliers qui ont répondu à cet appel d'aide humanitaire, et les encourage à poursuivre et à accentuer leurs efforts, en particulier sur le territoire rwandais, afin de soulager au mieux ces populations qui ont fui leurs foyers et leurs villages.

Le Conseil est en outre convaincu que le retour rapide des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers est essentiel si l'on veut normaliser la situation au Rwanda. A ce titre, le Conseil condamne fermement les tentatives d'intimidation menées auprès des réfugiés par des personnes qui cherchent à les empêcher de regagner le Rwanda. Il exhorte les anciens dirigeants du Rwanda et ceux qui ont assumé des responsabilités politiques dans les camps de réfugiés à coopérer avec les représentants du gouvernement actuel dans des efforts de réconciliation et de rapatriement, et de cesser immédiatement toute tentative et

campagne de propagande visant à déstabiliser la situation au Rwanda et à inciter les réfugiés à rester en exil.

Le Conseil de sécurité se félicite par ailleurs de ce que le nouveau gouvernement du Rwanda se soit déclaré prêt à encourager le retour des réfugiés et des personnes déplacées, à assurer leur protection et le respect de leurs droits devant la loi, et à permettre aux secours d'arriver jusqu'à ceux qui en ont besoin partout dans le pays. Il considère que le nouveau gouvernement rwandais est responsable de l'application rapide des engagements qui sont essentiels pour accélérer le retour des réfugiés au Rwanda.

Le Conseil appelle aussi le gouvernement rwandais à veiller à ce qu'il n'y ait pas de représailles à l'encontre de ceux qui souhaitent regagner leurs foyers et reprendre leur occupation professionnelle. Il encourage dans ce but celui-ci à coopérer avec les Nations unies, notamment avec la Commission d'experts prévue par la résolution 935 (1994), afin de veiller à ce que les coupables des atrocités commises au Rwanda, en particulier du crime de génocide, soient traduits en justice par un ou des mécanismes appropriés qui leur assurent un procès équitable et impartial conformément aux normes de justice internationalement admises. A cet égard, le Conseil accueille avec satisfaction la déclaration qu'a récemment faite le nouveau gouvernement rwandais tendant à appuyer la création d'un tribunal international, et accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général daté du 26 juillet 1994 (S/1994/879) sur l'établissement d'une commission d'experts et la nomination de ses membres (S/1994/906); il espère que la commission sera en mesure de présenter ses conclusions aussi rapidement que possible.

Déploiement de la MINUAR

Le Conseil de sécurité se félicite que le Secrétaire général ait l'intention d'adapter les tâches pratiques de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) en fonction de l'évolution de la situation dans le cadre de la résolution 925 (1994) du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité souligne que le déploiement de la MINUAR dans son intégralité sera important pour favoriser la création d'un environnement plus sûr, susceptible d'accélérer le processus de retour des réfugiés et des personnes déplacées et d'empêcher d'autres mouvements de population, en particulier à partir de la zone humanitaire sûre, ce qui risquerait d'exacerber la situation dans les pays voisins. Il est essentiel que les contingents devant faire partie de la MINUAR soient déployés sans plus tarder et que l'assistance technique dont ils ont besoin pour ce faire leur soit apportée aussi rapidement que possible.

Le Conseil note également toute l'importance que présente le déploiement sur le territoire rwandais d'observateurs civils chargés de surveiller l'instauration d'un environnement plus sûr, et se félicite à ce titre des dispositions envisagées par le Haut commissaire aux Droits de l'homme, dans les limites de son mandat, avec l'assistance de certains Etats membres.

Le Conseil de sécurité réaffirme, ainsi que le souligne le Secrétaire général dans son rapport du 3 août 1994 (S/1994/924), que l'Accord de paix d'Arusha constitue

un cadre de référence approprié pour favoriser la réconciliation nationale au Rwanda. Le Conseil rappelle au gouvernement rwandais la responsabilité qui lui incombe de rassembler de nouveau sa population dans la réconciliation nationale. Dans ce contexte, le Conseil félicite les pays voisins du Rwanda et l'Organisation de l'unité africaine de leur engagement et de leur assistance dans la recherche d'une solution au conflit au Rwanda, et les encourage à continuer de promouvoir la stabilité dans le pays et dans l'ensemble de la région. Le Conseil de sécurité estime que pour leur part les pays voisins ont également la responsabilité de veiller à ce que leur territoire ne soit pas utilisé pour déstabiliser encore la situation.

PARIS, 11 AOÛT 1994

Interview du ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé à TF1

France - Algérie

Q - Votre collègue, Charles Pasqua, a indiqué il y a une semaine que la France avait demandé à l'Amérique de mettre en quelque sorte hors d'état de nuire les dirigeants du FIS qui sont sur leur territoire. Est-ce que cette demande a été transmise aux Américains ?

R - Ce que je viens d'entendre montre en tout cas qu'il est nécessaire de clarifier un peu les idées, car bien des propos qui viennent d'être tenus sont, permettez-moi de le dire, loufoques. Envisager une intervention militaire de la France en Algérie, cela n'a aucun sens.

Pour clarifier les idées, je voudrais commencer par remettre un peu de l'ordre dans les responsabilités. La première préoccupation, la première responsabilité d'un gouvernement, c'est d'assurer la sécurité de ses citoyens sur son territoire. Et cela, c'est la tâche du ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua ; il le fait avec l'énergie et l'efficacité qu'on lui connaît, ce n'est pas la première fois, et j'approuve sans réserve les mesures qu'il vient de prendre et qui concernent le territoire national. La lutte contre les menaces terroristes et non pas contre l'Islam, je le souligne au passage, car ce sont deux choses tout à fait différentes.

Et puis, il y a la politique étrangère de la France. Cela, c'est ma responsabilité, sous l'autorité du Premier ministre. Au risque d'apparaître formuler des vérités premières, je voudrais quand même rappeler une chose qu'on oublie un peu, c'est que la France n'a aucune espèce de responsabilité dans ce qui se passe en Algérie aujourd'hui. C'est la seule tâche des Algériens, des autorités algériennes, du peuple algérien que de se choisir un destin. J'entends parfois dire : "mais que fait la France ? Quand va-t-elle agir ?". Nous n'avons aucune intention d'agir en Algérie. C'est le problème des Algériens, ce n'est pas le problème des Français. Ce qui ne veut pas dire, bien sûr, que nous restions passifs parce que nous avons aussi des choses à faire, je pourrais vous dire lesquelles.

Q - Précisément, vous pourriez dire lesquelles, parce qu'il y a deux attitudes que l'on peut avoir, c'est

celle du soutien, et ça c'est l'attitude politique de la France, c'est celle du soutien sans réserve et absolu à ce régime algérien, qui tout de même est extrêmement impopulaire ou c'est aussi lui dire : "nous vous soutenons, mais nous souhaiterions que vous vous conduisiez parfois d'une façon un petit peu différente".

R - Qui autorise les commentateurs, je ne parle pas des hommes politiques qui font souvent de la polémique, à dire que l'attitude de la France est un soutien inconditionnel aux autorités algériennes ? Est-ce que l'on peut sortir de mes propos, de mes déclarations la moindre phrase qui aille dans ce sens ?

Q - Du reste, il y a un an, vous disiez, "le statu quo n'est plus tenable". Vous le maintenez ?

R - J'aime vous l'entendre dire. Alors qu'est-ce que ça veut dire ? Cela veut dire deux choses : la première, c'est que nous avons essayé, parce qu'il faut bien que l'Algérie s'en sorte, que le peuple algérien s'en sorte, et que d'une manière ou d'une autre, ça nous concerne quand même un petit peu, nous qui sommes de l'autre côté de la Méditerranée, nous avons d'abord essayé de les aider financièrement. Nous avons entraîné nos partenaires, les Européens, à Corfou, lors du dernier Conseil européen, les grands pays industriels, y compris les Etats-Unis, à Naples, il y a très peu de temps, qui se sont retrouvés sur la même position que nous. Nous avons donc aidé financièrement, et maintenant nous sommes en droit de dire : que devient cette aide ? Qu'en faites-vous ? Est-ce que c'est efficace ? Quels sont les premiers résultats ? Quel est le bilan que l'on peut en tirer ?

Et puis la deuxième chose que nous avons dite, vous citez mon propos de l'année dernière, c'est qu'il ne peut pas y avoir de solution toute sécuritaire au drame que vit l'Algérie. Je comprends qu'un gouvernement soit préoccupé par la sécurité et l'ordre public. C'est sa tâche. Mais il faut une perspective politique. Qu'est-ce que j'ai dit la semaine dernière quand je suis allé à Alger, au Président Zeroual ? J'ai dit, il faut faire des élections, il faut que le moment venu, lorsque les conditions le permettront, le peuple algérien puisse s'exprimer. Vous voyez que ce n'est pas très différent de ce que j'entends dans la bouche de tel ou tel docte commentateur américain. Il ne faut pas caricaturer la position de la France.

Q - Cela, c'est votre position, c'est celle du gouvernement...

R - C'est la position du gouvernement, c'est la position du Premier ministre, c'est la position approuvée par le Président de la République, et c'est la politique étrangère de la France.

Q - Et c'est celle de Charles Pasqua ?

R - Charles Pasqua s'est exprimé sur la menace terroriste en France. Je comprends qu'il soit préoccupé par la menace terroriste éventuelle dans tel ou tel autre pays. D'ailleurs, nous avons des contacts avec les autorités américaines, avec les autorités allemandes, pour leur communiquer éventuellement nos préoccupations sur tel ou tel leader terroriste, je ne dis pas islamiste ; il ne faut pas confondre Islam et terrorisme, je le répète de nouveau.

Donc voilà quelle est la ligne de la France et elle n'a